

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS JUDICIAIRES

CASE POSTALE 3174
2001 NEUCHÂTEL

Communiqué de presse

La Commission administrative des autorités judiciaires communique :

Assermentations au sein de l'ordre judiciaire neuchâtelois

Le Grand Conseil, dans sa séance du 2 décembre, a procédé à l'assermentation de deux nouveaux magistrats, Mme Ludivine Ferreira Broquet, procureure au Ministère public et M. Yannick Jubin, juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Boudry.

Mme Ludivine Ferreira Broquet est au bénéfice d'une formation juridique complète. Après des études à l'Université de Neuchâtel couronnées d'un Master et d'un doctorat en droit, elle a obtenu son brevet d'avocate en 2015. Elle a déployé ensuite de nombreuses activités au sein d'études d'avocats ainsi qu'en tant qu'assistante en droit pénal à l'Université de Neuchâtel. Elle a occupé de 2016 à 2017, la fonction de procureure fédérale assistante auprès du Ministère public de la Confédération, Division criminalité économique, à Lausanne. Elle a rejoint, dès le 1^{er} janvier 2018 le Ministère public neuchâtelois en qualité de procureure assistante. Depuis lors, elle a fonctionné à plusieurs reprises comme procureure suppléante.

M. Yannick Jubin est également au bénéfice d'une formation juridique complète. Après des études à l'Université de Neuchâtel achevées par un Master en droit en 2011, M. Jubin a obtenu son brevet d'avocat jurassien en 2013. Durant sa formation, il a suivi plusieurs stages au sein du pouvoir judiciaire jurassien (Ministère public, Tribunal de 1^{ère} instance et Tribunal cantonal) de même que dans une étude d'avocats. M. Jubin a été ensuite engagé de 2014 à 2019 comme greffier-rédacteur au sein de la Cour de droit public du Tribunal cantonal neuchâtelois. Désigné comme juge suppléant au Tribunal cantonal jurassien en 2015, il a finalement rejoint le Tribunal de 1^{ère} instance à Porrentruy en qualité de juge ordinaire dès août 2019.

Mme Ludivine Ferreira Broquet et M. Yannick Jubin ont été élus lors des sessions du Grand Conseil des 29 septembre et 2 novembre 2020 respectivement, ceci pour la période judiciaire 2020-2026. Mme Ferreira Broquet et M. Jubin disposent de toutes les qualités requises afin de remplir au mieux leur nouvelle fonction, respectivement dès le 1^{er} janvier et le 1^{er} février 2021.

Neuchâtel, le 2 décembre 2020